



Le 8 septembre 2026

L'ANR et la Région Normandie renforcent leur coopération au service de l'excellence scientifique et du développement du territoire

Le 8 septembre 2026, Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche (ANR), et Hervé Morin, Président de la Région Normandie, ont présenté, à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), le troisième Accord Général de Coopération ANR-Normandie (2026-2029), en présence de Lamri Adoui, Président de l'Université de Caen Normandie et de France Universités. Cette rencontre avec les communautés scientifiques et les acteurs de l'écosystème régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) marque une nouvelle étape dans un partenariat engagé dès 2019.

Un troisième accord pour accélérer la transformation et le rayonnement de l'écosystème de recherche et d'innovation normand

Avec cette troisième convention de partenariat, signée au premier trimestre 2026, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Région Normandie franchissent un nouveau cap au terme de six années de coopération. Après deux accords qui ont permis de consolider leur partenariat et de renforcer la complémentarité de leurs interventions, l'ANR et la Région souhaitent désormais aller plus loin au service de l'écosystème normand de recherche et d'innovation.

Pour ce faire, le nouvel accord s'articule autour de trois ambitions majeures :

- ✓ **Poursuivre la simplification et renforcer la lisibilité des dispositifs de soutien à la recherche**

Clarifier, harmoniser et rendre plus visibles les dispositifs de financement de l'ANR et de la Région pour faciliter l'accès des équipes de recherche aux différentes opportunités de soutien. L'objectif est de mieux articuler les dispositifs nationaux et régionaux, de favoriser leur complémentarité et de simplifier les démarches des chercheurs et chercheuses.

Cette ambition passe également par une harmonisation des pratiques et des modalités de soutien, pour offrir aux acteurs de la recherche un cadre plus lisible, en cohérence avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et de la Stratégie nationale de recherche (SNR).

- ✓ **Amplifier la participation des communautés scientifiques normandes et les accompagner vers de nouvelles opportunités de financement, en particulier vers l'Europe.**

La coopération entre l'ANR et la Région doit également contribuer à faire monter en compétence les acteurs de l'écosystème normand, à favoriser l'émergence et l'attractivité des talents et à mieux faire connaître ses forces scientifiques.

La Normandie dispose d'un potentiel d'excellence scientifique reconnu par les évaluations de l'ANR. L'enjeu est désormais d'encourager les équipes normandes à se positionner davantage dans les dispositifs nationaux et à inscrire leurs projets dans une trajectoire vers l'Europe et l'international.

✓ **Accélérer la transformation des connaissances en valeur socio-économique pour le territoire**

La création d'un observatoire régional des projets permettra de cartographier les forces et les besoins du territoire, de suivre l'impact des projets financés et d'objectiver les dynamiques scientifiques à l'œuvre. Ces données pourront nourrir et faire évoluer les stratégies de soutien à la recherche et mieux orienter les actions en faveur du passage de la recherche à l'innovation.

En encourageant les partenariats entre les communautés scientifiques et les acteurs socio-économiques, l'ANR et la Région souhaitent accélérer la transformation des résultats de la recherche en solutions concrètes, en innovations et en nouvelles opportunités économiques pour les territoires.

Le renforcement des candidatures à l'échelle européenne et internationale participera également à cette dynamique. En amplifiant la visibilité et l'attractivité des forces scientifiques normandes, ce nouvel accord contribuera à attirer de nouveaux talents et partenariats et à générer davantage de retombées scientifiques, économiques et sociétales en Normandie.

Depuis 2019, un partenariat structurant pour la Région Normandie

L'ANR et la Région Normandie ont construit une coopération fondée sur la complémentarité de leurs expertises et de leurs interventions, au service de l'excellence scientifique et en réponse aux enjeux territoriaux, notamment en matière d'innovation, de transition écologique et de résilience industrielle.

Cette coopération s'est concrétisée par plusieurs initiatives : l'évaluation scientifique par l'ANR de dispositifs régionaux : Tremplin, Émergents, Winning Normandy et Chaires d'excellence. La suppression du dispositif régional Tremplin, redondant avec l'instrument JCJC de l'ANR, illustre concrètement une volonté de simplification et de complémentarité.

La coopération s'est également traduite par le lancement d'appels à projets cofinancés pour mobiliser les communautés scientifiques sur des enjeux spécifiques du territoire. L'appel [Recherche-Action Solutions Innovantes et Opérationnelles pour la Maîtrise des Risques Industriels](#) a ainsi permis de financer 13 projets pour 2,2 millions d'euros, tandis que l'appel [Impact du Changement Climatique sur les Écosystèmes Régionaux](#) a soutenu 16 projets pour un budget total de 3,7 millions d'euros, dont 1,4 million apporté par la Région Normandie.

Depuis 2024, l'espace mis à disposition de la Région sur [Data ANR](#) permet d'analyser plus finement les dynamiques de participation aux appels nationaux de l'ANR.

Ces six années de coopération ont ainsi permis de construire des outils, des pratiques et une connaissance partagée de la recherche normande. Ils constituent aujourd'hui le socle du troisième accord.

« La coopération entre l'ANR et la Région Normandie repose sur une ambition simple : donner aux équipes de recherche les meilleures conditions pour développer leurs projets, en articulant les soutiens régionaux et nationaux et en facilitant leur accès aux différentes opportunités de financement, y compris au niveau européen. Avec cette nouvelle convention, nous franchissons une étape supplémentaire : simplifier l'accès aux financements et inciter les communautés scientifiques normandes à candidater davantage aux appels à projets. » déclare **Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche**

« Depuis 2019, le partenariat entre la Région Normandie et l'Agence nationale de la recherche a démontré toute sa pertinence. Avec ce troisième accord de coopération, nous franchissons une nouvelle étape pour renforcer l'excellence scientifique de notre territoire, simplifier l'accès aux financements pour nos chercheurs et accompagner davantage de projets vers l'Europe et l'international. Notre ambition est claire : faire de la recherche un levier de développement, d'innovation et d'attractivité pour la Normandie, en favorisant la transformation des connaissances en solutions concrètes au service de nos concitoyens, de nos entreprises et de la transition de notre territoire. » déclare **Hervé Morin, Président de la Région Normandie**

Chiffres et dates clés du partenariat entre l'ANR et la Région Normandie

2019 : 1^{er} accord général de coopération

2022-2025 : 2^{ème} accord général de coopération

2026–2029 : 3^{ème} accord général de coopération

Depuis 2019 : + de 300 projets évalués par l'ANR pour le compte de la Région, parmi lesquels 2/3 ont atteint le niveau d'excellence scientifique requis pour être financés, + de 600 expertises scientifiques mobilisées

Depuis 2024 : Mise en place d'un espace confidentiel pour la Région Normandie sur Data ANR

—

Données du Plan d'Action de l'ANR

Sur la période 2014-2025, 538 projets sélectionnés sur les appels du Plan d'Action de l'ANR impliquent à minima un partenaire normand, dont près de 45%, soit 238 projets, sont coordonnés par un partenaire normand. L'aide allouée à l'ensemble des partenaires de la Région Normandie s'élève à 97 M€, tout appel confondu.

En savoir plus :

- ✓ Les [RDV de l'ANR](#) : le 22 septembre, à l'Université de Caen [09h00 - 15h00]
- ✓ [Normandie Recherche | Région Normandie](#)
- ✓ [Simplification : identifiant et espace personnel uniques pour le dépôt des projets sur appelsprojetsrecherche.fr | ANR](#)
- ✓ [Plan d'action et Appel à projets générique 2027](#)

À PROPOS

L'Agence nationale de la recherche : Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est, depuis 20 ans, l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

<https://anr.fr/>

Suivre l'actualité de l'ANR : anr.fr/fr/newsletter

La Région Normandie

Entre 2016 et 2025, la Région a mobilisé 717 millions d'euros pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Sur le mandat 2021-2028, plus de 400 millions d'euros auront été consacrés à cette thématique. Pour la seule année 2025, la Région a investi près de 50 millions d'euros à la recherche académique et à l'innovation dont 36 millions d'euros pour 197 projets de recherche et 10 millions pour 25 projets liés à l'innovation. La Normandie est l'une des Régions qui consacre le plus de moyens à l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

CONTACTS PRESSE :

Agence nationale de la recherche (ANR)

Katel Le Floc'h – 06 81 61 12 97 – contactpresse@anr.fr

Région Normandie

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr